

FICHE DE POSTE 2025-2026



DIRECTEUR DE PATRONAGE

Le « Patro du Jourdain », centre d'accueil et de loisirs fondé le 19 avril 2022 par la paroisse de St Jean Baptiste de Belleville, a pour objet d'accueillir des enfants du quartier sur les temps extrascolaires et périscolaires dans le but de les aider à grandir « corps et âme ». En soutient des familles, le Patro accompagne chaque enfant dans toutes les dimensions de sa croissance dans le Bien, la Vérité, la Beauté, les vertus humaines et talents personnels. Pour ce faire, l'association du « Patro du Jourdain », sous la responsabilité de sa présidente et en collaboration avec l'aumônier du patronage, embauche un directeur chargé de conduire le projet pédagogique au nom de la paroisse, à travers la mise en œuvre des missions suivantes :

| LES CINQ MISSIONS DU DIRECTEUR | MOYENS ET PRÉCISIONS |
|--|---|
| <p>1. DONNER DU SENS</p> <ul style="list-style-type: none"> Être garant de l'application du projet éducatif Rédiger et mettre en place le projet pédagogique Favoriser la vie collective tout en étant attentif à chacun Transmettre les valeurs chrétiennes Apporter une formation culturelle et religieuse Développer une atmosphère familiale de jeu et de prière Écouter et accompagner les familles | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Implication du bureau, du curé et de l'aumônier ⇒ Accompagnement par la « FACEL » et « Esprit de Patronage » ⇒ Partenariat avec les autres Patronages du 19^{ème} via le Vicariat ⇒ Ressources matérielles et humaines paroissiale ⇒ Être détenteur ou en formation BAFD |
| <p>2. ANIMER UNE EQUIPE</p> <ul style="list-style-type: none"> Recruter et coordonner l'équipe d'animation (salariés et bénévoles). Encadrer des stagiaires BAFA Être garant de la cohésion et de l'accompagnement de l'équipe d'animation (conseil, orientation, évaluation, formation) Gérer l'équipe (motiver, valoriser, écouter) | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 6/7 animateurs salariés + bénévoles ⇒ Recruter, évaluer et accompagner ⇒ Suivi des préparations d'activités avec les animateurs ⇒ Possibilités d'organiser des formations pour les animateurs |
| <p>3. COORDINATION ET ANIMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagner les projets d'animation Organiser et gérer l'accueil du mercredi et séjours Être l'interface avec les parents des enfants Développer le partenariat avec les écoles Gestion du matériel pédagogique et des espaces Organisation d'évènements et de séjours | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les mercredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ⇒ Lien privilégié avec l'école Sainte Louise ⇒ Mise en place de l'aide aux devoirs mardi et jeudi ⇒ Organiser évènements, sorties et séjours ⇒ Gestion des stocks matériel et intendance ⇒ Parents ressources (Théâtre, peinture, ...) |
| <p>4. ADMINISTRATIF</p> <ul style="list-style-type: none"> Déclaration annuelle et ponctuelles auprès de SDJES Gestion des inscriptions des enfants Gestions du budget Rapport d'activité destiné au CA Demande de subventions | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Travail administratif ⇒ Lien directe avec une comptable bénévole ⇒ Délégation des Ressources Humains à la FIDEM ⇒ Subventions de la Fondation ND et du Vicariat ⇒ Bureau : ordinateur, imprimante, connexion |
| <p>5. COMMUNICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérer l'affichage et décoration des espaces Rayonner dans le quartier : paroisses, écoles, institutions Communiquer avec les parents Entretenir le lien avec les écoles | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Graphiste bénévole pour les affiches et flyers ⇒ Lien à créer avec les écoles publiques du quartier ⇒ Conseil d'administration |

EMPLOI DU TEMPS (en période scolaire) (mi-temps)

| MARDI | MERCREDI | JEUDI | 3 SAMEDIS /AN |
|-------------|-------------|-------------|------------------------|
| | 08h00-12h00 | | 10h – 17h (Sorties) |
| 14h00-18h00 | 13h30-18h00 | 14h00-18h00 | |
| 4h | 8h30 | 4h | 7h |

ACCUEIL DE LOISIR ET SEJOUR (en période de vacances)

- 1^{ère} semaine de la Toussaint : Accueils de Loisirs dans les locaux de la paroisse du lundi au vendredi de 9h à 17h.
- 1^{ère} semaine des vacances d'hivers : Séjour de février du samedi au vendredi.
- 2 premières semaines des vacances d'été : Séjour d'été

RÉMUNÉRATION

Indexée sur les salaires standards de directeurs de centres de loisirs et ajustée en fonction de l'expérience et des qualifications.

Contact : Père Théophile de La Ronde : th.delaronde@gmail.com